

# Contrat de Saillie 2025-2026

- Nom et numéros d'enregistrement de l'étalon :
- Nom et numéros d'enregistrement de la jument :

Spécification pour la jument (Moulé, Foins, Soins etc.) :

- Date d'arriver de la jument :
- Date de début des saillies :
- Date de fin des saillies :
- **Autre frais pour la jument (vétérinaire, forgeron, soins, etc.)**
- Prix pour saillie en main: 950,00\$
- Lutalyse donné :
- Frais pour Lutalyse :
- Chorulon donné :
- Frais pour Chorulon :
- Visite vétérinaire avec échographie frais et date:
- Confirmé gestante le :
- Rabais appliquer :
- Dépôt donné le :
- Total a payé:



NON CLASSIFIÉ

# Contrat de Saillie 2025-2026

- Nom de l'étalon : **Berthiaume Victor Wakiza 13079**
  - DDN : 16 avril 2009
  - Couleur : Noir
  - Hauteur : 15M1
  - Frais de Saillie en main: 950,00\$
- Frais pour Semence congeler : 1 dose 950,00\$/ 2 doses 1 600,00\$  
(Inclus, soin de la jument pour deux semaines)

## **-Frais de réservation-**

Des frais de réservation de 200\$ CAD, non remboursables en cas de désistement de L'ACHETEUR, sont exigés dès la signature du présent contrat. Ce montant est déductible des frais de saillie.

## **-Pension de la jument à la ferme-**

Le coût de la pension à la ferme est de 12.50\$ CAD par jour pour une jument seule, et de 14.50\$ CAD par jour pour une jument accompagnée d'un poulain.

Ceci inclut, selon choix et disponibilité, une pension extérieure ou une pension intérieure avec mise en liberté quotidienne. Le foin est servi à volonté. La moulée et tout autre supplément peuvent être servis quotidiennement mais restent à la charge de l'ACHETEUR.

## **-Frais vétérinaires-**

La saillie de la jument s'effectuera en main ou en insémination, tous les frais de suivi vétérinaire (échographies et insémination) restent à la charge de l'ACHETEUR.

# Contrat de Saillie 2025-2026

## **-Garanties et Conditions- 2025-2026**

Le paiement intégral de tous les frais est exigible au plus tard à la fin de la première période de saillie, avant que la jument ne quitte la ferme. Ce montant est payable par argent comptant ou par virement électronique au courriel [FFCanadianHorses@outlook.com](mailto:FFCanadianHorses@outlook.com).

## **-Santé de la jument et régie de reproduction-**

La santé de la jument (avant, pendant et après la gestation) est la responsabilité de L'ACHETEUR. Il est recommandé de faire vérifier la fertilité de la jument par un vétérinaire avant la saillie et d'effectuer une culture utérine et une cytologie afin d'identifier tout problème susceptible d'interférer avec la gestation. Toute recommandation du vétérinaire en rapport avec la santé de la jument avant la saillie, au suivi de gestation et au post-partum devrait être suivie. L'éta lonnier se réserve le droit de refuser une jument qui, à son arrivée, présente des signes de mauvaise santé (maigreur, blessures, maladies infectieuses etc...) de problème comportemental ou de mauvais traitements.

## **-Responsabilités-**

En aucun cas l'ÉTALONNIER ne pourra être tenu responsable de quelque maladie, blessure, accident ou décès survenant à la jument et/ou à son poulain l'accompagnant pendant son séjour. De même, L'ACHETEUR ne pourra être tenu responsable de quelque maladie, blessure, accident ou décès survenant à l'éta lon.

# Contrat de Saillie 2025-2026

## **\*Saillie en Main\***

Ce contrat inclut une **garantie de gestation** et

**-Aucune garantie d'un poulain vivant-**

La gestation doit être confirmée maximum 60 jours après la dernière date de saillie. Dans le cas d'un diagnostic de non-gestation à la première échographie, L'ACHETEUR aura alors la possibilité de reprendre sa saillie une fois dans la même année de reproduction, pour laquelle il n'aura qu'à payer les frais de pension de la jument et de vétérinaire. L'acheteur doit fournir à l'ÉTALONNIER un certificat vétérinaire de l'échographie ainsi que de l'examen de santé et de fertilité de la jument pour avoir droit à la garantie offerte. L'ACHETEUR peut décider d'appliquer sa garantie sur une autre jument et de l'amener l'année suivante. Si la jument n'est toujours pas gestante après deux période de chaleur, un nouveau contrat pourra être discuter avec le L'ÉTALONNIER et une troisième période de saillie pourra être démise l'année suivante. Le tarif sera à discuter.

## **\*Saillie par Insémination\***

Ce contrat inclut une **garantie de gestation** et

**-Aucune garantie d'un poulain vivant-**

L'ACHETEUR reste responsable des coûts reliés au transport de la semence. En aucun cas l'ÉTALONNIER ne pourra être tenu responsable de toute perte ou endommagement de la semence. Une assurance pourra éventuellement être contractée par l'ACHETEUR auprès de la compagnie qui effectue le transport. La gestation doit être confirmée maximum 60 jours après la dernière date d'insémination. Dans le cas d'un diagnostic de non-gestation à la première échographie, L'ACHETEUR aura alors la possibilité de demandé une 2ieme dose pour la moitié du prix, soi-disant 475,00\$ une fois dans la même année de reproduction, pour laquelle il n'aura qu'à payer le 475,00\$ et les coûts reliés au transport de la semence. L'acheteur doit fournir à l'ÉTALONNIER un certificat vétérinaire de l'échographie ainsi que de l'examen de santé et de fertilité de la jument pour avoir droit à la garantie offerte. Le paiement total est exigible avant tout envoi de semence. Ce montant est payable par virement électronique au courriel [FFCanadianHorses@outlook.com](mailto:FFCanadianHorses@outlook.com).

# Contrat de Saillie 2025-2026

## -Rabais applicables-

S'il y a plus d'une jument appartenant à l'ACHETEUR à faire saillir au cours d'une même saison de reproduction, un rabais de 10% sur chaque saillie supplémentaire sera appliqué.

S'il y a plus d'une jument appartenant à l'ACHETEUR à inséminer au cours d'une même saison de reproduction, un rabais de 10% sur chaque dose supplémentaire acheter.

## -Fidélité-

Un rabais de 100,00\$ sur les frais de saillie sera consenti pour les clients réguliers, applicable sur n'importe quelle jument leur appartenant.

## -Autres dispositions-

Si l'étalon devait mourir, être vendu ou devenir impropre à la reproduction avant la saillie ou envoi, le présent contrat deviendra nul et non avenue et l'ACHETEUR pourra se faire rembourser les frais encourus lié au contrat. Si l'étalon devait mourir, être vendu ou devenir impropre à la reproduction après la première saillie ou envoi de semence, l'ACHETEUR d'une saillie en main aura la possibilité d'avoir droit à une dose de semence congelé si toujours disponible. **L'ACHETEUR reste responsable des coûts reliés au transport de la semence. Toute modification de contrat (changement de titulaire, changement de jument etc.) ne peut se faire qu'avec l'accord des deux parties, faute de quoi un nouveau contrat sera exigé de plein droit.**



# Contrat de Saillie 2025-2026

**-Ce contrat n'est pas transférable par aucune des deux parties-**

**\*Ce contrat a une durée de deux ans\***

**\*Signature de l'ÉTALONNIER : \_\_\_\_\_**

**Date :**

**\*Signature de l'ACHETEUR : \_\_\_\_\_**

**Date :**

Merci Beaucoup,

First Farms Chevaux Canadian Horses

Guillaume Perreault &

Vanessa Turcotte

470 Rg St Louis, N.D du Mont Carmel

Quebec, Canada 819-852-3105

[ffcanadianhorses@outlook.com](mailto:ffcanadianhorses@outlook.com)

<http://www.FirstFarmsCanadianHorses.com/>

